



## **AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
ET DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE-ÎLE**

### **AVIS PUBLIC est par la présente donné QUE : —**

Suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception 2026 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Les personnes inscrites audit rôle de perception sont requises d'acquitter leurs comptes de taxes selon le mode de paiement déterminé par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en vertu du règlement n° 2024-06, aux dates suivantes : 9 mai, 23 juin, 7 août, 21 septembre, 5 novembre et 20 décembre 2026.

Le règlement n° 2024-06 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous les onglets : *Affaires municipales – Budget et finances – Taxation – Règlements de taxation* ou en transmettant une demande au Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca).

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs comptes de taxe pourront en obtenir une copie à la mairie.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 2 avril 2026

Danielle Hubert, trésorière